

ANNEXE 1

LETTRE DE MISSION

Le Premier Ministre

1 2 0 0 / 1 8 SG

Paris, le 2 6 JUIL. 2018

Madame la députée,

Institution originale, pionnière d'une approche globale de la santé axée sur la prévention, la protection maternelle et infantile (PMI) joue un rôle majeur auprès de toutes les familles, en particulier les plus vulnérables.

Les interventions précoces, débutées pendant la grossesse et poursuivies avec les enfants jusqu'à l'âge de la scolarité, permettent d'agir dès le plus jeune âge en favorisant le développement global et contribuent à mettre un frein à la constitution précoce et à la reproduction entre générations des inégalités sociales de santé.

Dans le contexte du plan national de santé publique, il importe de préciser les orientations qui permettront à la PMI de continuer à répondre aux besoins de la population en termes de prévention et de promotion de la santé, selon les objectifs prioritaires suivants :

- maintenir et développer une offre de santé de proximité, accessible à tous, axée sur la prévention et sur une approche globale de la santé incluant en particulier le soutien à la parentalité ;
- réduire les inégalités de santé en apportant une attention particulière aux publics en difficulté tout en maintenant l'approche universelle de la PMI ;
- accroître les démarches « d'aller vers » les familles ainsi que la pratique de visites d'accompagnement en santé ou social des familles à leur domicile.

C'est pourquoi je souhaite vous confier une mission sur la politique de PMI. En application de l'article L.O. 144 du code électoral, un décret vous nommera parlementaire en mission auprès de Madame Agnès BUZYN, ministre des solidarités et de la santé.

J'attends de vos travaux qu'ils dressent un diagnostic quant à la mise en œuvre des missions portées par les services de PMI, en lien avec toutes les parties prenantes concernées. Sur la base de ce diagnostic, vous établirez un certain nombre de propositions visant à définir les modalités d'un renforcement des PMI dans leur rôle de prévention et d'accompagnement, conformément au Plan national de santé publique.

.../...

Madame Michèle PEYRON
Députée
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75291 PARIS CEDEX 06

2.-

En particulier, vous vous attacherez à formuler des préconisations permettant d'avancer sur la voie d'une clarification et d'une meilleure articulation des rôles respectifs de la PMI et de la caisse d'allocation familiale (CAF) en matière d'accueil du jeune enfant.

Plus généralement, il est attendu de la mission qu'elle se prononce sur les modalités d'une gouvernance renouvelée des missions de la PMI permettant de renforcer son rôle et ses missions.

Vous veillerez à associer à vos réflexions l'Assemblée des départements de France, ainsi qu'un panel de conseils départementaux.

Vous pourrez vous appuyer sur l'ensemble des directions d'administrations centrales et opérateurs du ministère des solidarités et de la santé pour réaliser votre mission.

La remise complète des travaux de la mission est attendue à la fin du mois de novembre 2018 avec une première présentation des conclusions début novembre.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes respectueux hommages.


Edouard PHILIPPE
